
Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2022

- Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration - FA » du 7 avril 2023;
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui et 2 abstentions (21 votants)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 38'409'709,50 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 38'370'709.50) aux charges et de CHF 40'200'279.50 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 40'161'279.50) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'790'570.-. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'790'570.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 4'904'954.- aux dépenses et de CHF 105'172,50 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'799'781,50.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 81'942'680,07.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 2'312'153.- dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Comptes	Ecart
01	Conseil municipal et Exécutif	30	Charges de personnel	395'640	416'798	21'158
01	Conseil municipal et Exécutif	31	Charges de biens et services et autres	91'800	95'019	3'219
02	Services généraux	30	Charges de personnel	4'186'960	4'326'700	139'740
02	Services généraux	31	Charges de biens et services et autres	1'477'210	1'584'155	106'945
02	Services généraux	34	Charges financières	0	190	190
14	Questions juridiques	30	Charges de personnel	685'570	690'341	4'771
14	Questions juridiques	31	Charges de biens et services et autres	49'220	49'376	156
14	Questions juridiques	36	Charges de transfert	15'000	21'852	6'852
16	Défense	36	Charges de transfert	154'534	155'188	654
21	Scolarité obligatoire	30	Charges de personnel	1'554'590	1'649'266	94'676
21	Scolarité obligatoire	31	Charges de biens et services et autres	1'640'490	1'748'587	108'097
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	1'512'695	1'514'001	1'306
32	Culture, autres	30	Charges de personnel	623'540	667'921	44'381
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	66'600	69'600	3'000
34	Sports et loisirs	30	Charges de personnel	1'112'670	1'118'991	6'321
34	Sports et loisirs	31	Charges de biens et services et autres	1'175'150	1'197'145	21'995
54	Famille et jeunesse	30	Charges de personnel	4'369'710	4'489'815	120'105
54	Famille et jeunesse	36	Charges de transfert	1'268'884	1'271'797	2'913
55	Chômage	36	Charges de transfert	16'200	31'585	15'385
57	Aide sociale et domaine de l'asile	30	Charges de personnel	544'300	588'430	44'130
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	331'100	362'321	31'221
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	253'000	254'612	1'612
71	Approvisionnement en eau	31	Charges de biens et services et autres	40'900	64'716	23'816
73	Gestion des déchets	31	Charges de biens et services et autres	1'386'900	1'407'278	20'378
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	36	Charges de transfert	33'000	78'490	45'490
77	Protection de l'environnement, autres	30	Charges de personnel	1'750	2'170	420
77	Protection de l'environnement, autres	31	Charges de biens et services et autres	55'000	61'255	6'255
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres	0	1'340'683	1'340'683
91	Impôts	36	Charges de transfert	671'000	765'586	94'586
96	Administration de la fortune et de la dette	31	Charges de biens et services et autres	6'500	8'201	1'701
TOTAL					2'312'153	